

Tâches du comité de développement de la participation

Tâches du responsable du comité

- Convoquer les réunions et préparer les ordres du jour ;
- Animer les réunions du comité ;
- Transmettre les rapports, comptes rendus et les recommandations au conseil d'administration ;
- Assurer le suivi du travail des membres du comité ;
- Participer à la résolution de problèmes auxquels le comité fait face ;
- Soumettre au conseil d'administration les problèmes non résolus par le comité.

Tâches du secrétaire du comité

- Prendre les notes aux réunions et rédiger les rapports des réunions ;
- Maintenir à jour les dossiers du comité ;
- Rédiger la correspondance du comité.

Tâches du responsable de la formation

- Consulter les responsables des comités et le conseil d'administration concernant les besoins de formation ;
- Élaborer et proposer au conseil d'administration des parcours adaptés de formation ;
- Élaborer et proposer au conseil d'administration un plan annuel de formation ;
- Élaborer et proposer au conseil d'administration un budget annuel de formation ;
- Procéder à l'évaluation des formations auprès des participants ;
- Élaborer un bilan annuel des activités de formation ;
- Proposer au conseil d'administration des améliorations à apporter à la *Politique concernant la formation*.

Tâches reliées au plan d'action en matière de participation

- Élabore et mettre à jour annuellement un plan d'action en lien avec le développement de la participation ;
- Mettre en place des outils et des pratiques permettant de communiquer efficacement l'information dans la coopérative (entre le conseil et les membres, entre le conseil et les comités, entre les comités et entre les comités et les membres) ;
- Proposer des moyens de reconnaître et de valoriser la participation et l'implication des membres dans la coopérative, dans le Mouvement et dans la communauté ;

- Organiser des activités et des projets susceptibles de renforcer le sentiment d'appartenance des membres à la coopérative ;
- Proposer aux membres des activités autour du projet coopératif, en lien avec les orientations et les décisions du conseil, notamment en ce qui a trait au développement de la coopérative.

Tâches reliées à la mise à jour des compétences et des connaissances en matière de participation

- Participer aux activités organisées par la fédération et par la CQCH concernant la participation (ex. : formation par la fédération, atelier de discussion, présentation de pratiques exemplaires, etc.) ;
- Prendre connaissance des documents de référence, études, outils et autres documents traitant de la participation dans les coopératives d'habitation ;
- S'informer auprès d'autres coopératives d'habitation des meilleures pratiques en matière de participation ;
- Recueillir auprès des membres de la coopérative les commentaires suggestions et opinions concernant la participation (ex. : commentaires formulés lors des évaluations individuelles, sondages, atelier de discussion, boîte à suggestions, etc.).